

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 112 complétant l'arrêté n° 80 du 21 janvier 1960

n° 112

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
21 janvier 1960

Numéro JO
n° 2 du 29/02/1960

Date du numéro
29 février 1960

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1

— l'article 1^{er} de l'arrêté n° 80 du 21 janvier 1960 désignant les chefs de service chargés de liquider les dépenses du Budget de l'Etat est complété de la façon suivante : « Monsieur le Trésorier-Payeur de la Côte Française des Somalis en ce qui concerne les dépenses de fonctionnement du Service du Trésor. » (Le reste sans changement.) Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Pour le Chef du Territoire en mission : Le Secrétaire Général, chargé de 'Expédition des Affaires courantes, Y. de DARUVVAR.